

Communiqué de

CP/SG/37/JT/11

Paris le 9 décembre 2011

10 décembre 2011 : Abdou Diouf réaffirme la place centrale des droits de l'Homme dans les transitions démocratiques en cours

A l'occasion de la journée marquant le 63^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a souhaité évoquer les processus de transition démocratiques qui ont marqué l'année 2011, notamment dans le monde arabe. *« Cette journée du 10 décembre doit être l'occasion de saluer l'engagement et la mobilisation des défenseurs et militants des droits de l'Homme qui ont défendu, parfois au péril de leur vie, les droits et libertés fondamentales des populations, contribuant ainsi largement aux processus de démocratisation dans des contextes souvent difficiles »*, a-t-il déclaré.

Depuis plus d'un an, de formidables mouvements populaires en faveur de la démocratie, des droits de l'Homme et des libertés ont bousculé le monde arabe. La Francophonie a très tôt affirmé la nécessité de prendre sérieusement en compte ces aspirations tout à fait légitimes des populations, qui correspondent clairement aux valeurs et aux principes défendus par l'Organisation et qui sont inscrits dans la Déclaration de Bamako. *« Ces transitions demeurent cependant fragiles et les mois à venir seront décisifs pour enraciner ces avancées essentielles. Il nous faut donc demeurer vigilants et actifs »*, a ajouté Abdou Diouf, qui a réitéré la disponibilité de la Francophonie pour accompagner ses membres dans leurs efforts d'ouverture politique, de garantie des droits et des libertés ainsi que dans la mise en œuvre d'une justice libre et équitable.

Cette préoccupation est au cœur des activités menées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui a renforcé cette année encore, à la suite des recommandations adoptées en octobre 2010 par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du XIII^e Sommet de la Francophonie à Montreux (Suisse), ses efforts en faveur de la promotion et la protection des droits de l'Homme et son soutien à l'action des défenseurs des droits de l'Homme.

L'OIF multiplie ainsi ses interventions en appui au renforcement des structures nationales de protection et de promotion des droits de l'Homme ainsi qu'à la mise en œuvre concrète des instruments internationaux à travers, notamment, ses partenariats avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et la Cour Pénale internationale.